



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/843
13 mars 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

706ème séance plénière

PC Journal No 706, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION No 843
DATES DE LA CONFÉRENCE D'EXPERTS DE L'OSCE
SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LUTTER
CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES ILLICITES
ET DE PRÉCURSEURS CHIMIQUES

Le Conseil permanent,

Tenant compte de sa Décision No 813 sur la lutte contre la menace des drogues illicites, qui a été approuvée par la Décision No 4/07 du Conseil ministériel à Madrid,

Décide que la Conférence d'experts de l'OSCE sur la coopération internationale pour lutter contre le trafic de drogues illicites et de précurseurs chimiques se tiendra à Vienne les 17 et 18 juillet 2008.